



Rassemblement des Etudiants  
Motivés Et Dynamiques

## Compte-rendu de l'entretien avec Mme Family, Doyenne de l'UFR Droit

Cet entretien s'est déroulé le lundi 2 février de 13h à 14h30.

Mme Family a d'abord donné des explications sur le mouvement des enseignants-chercheurs. Puis nous avons évoqué chaque point de notre profession de foi.

### Réimpression des fiches de TD :

La fin de l'impression des fiches de TD par l'UFR Droit est une mesure décidée il y a 2 ans en Conseil d'UFR afin de faire des économies, estimés à 45 000 euros. Cette économie a été utilisée pour rénover la salle informatique du 3<sup>e</sup> étage (cf. plus bas). Cependant, ce coût est reporté sur l'étudiant qui doit imprimer lui-même ses fiches.

L'UFR refuse de revenir sur cette mesure. Cependant, chaque étudiant peut :

- **Demander à l'appariteur d'imprimer gratuitement les fiches de TD. Pour cela, l'étudiant doit envoyer un mail à [fichestd.droit@ml.u-cergy.fr](mailto:fichestd.droit@ml.u-cergy.fr) en indiquant son nom, prénom, année d'études, mention ou spécialité du master, matière concernée, n° des fiches demandées (pas plus de 3 fiches à la fois).**

Les fiches sont à retirer une semaine après la demande au Bureau A306 du lundi au vendredi de 10h à 11h, et de 14h à 15h.

- Contrôler que les fiches de TD ne dépassent pas 15 pages par TD. Les pages supplémentaires et les documents annexes doivent être reprographiés par l'UFR.
- Contrôler que les fiches soient optimisées : pas de pages à moitié blanches, de gros caractères ...

Néanmoins, il faut nous transmettre tous les éventuels dysfonctionnements de méthode d'impression ou les éventuels abus des professeurs concernant leurs fiches de TD pour prévenir les responsables d'UFR.

### Inscriptions pédagogiques :

- Les étudiants AJAC seront prioritaires lors des inscriptions en TD.

- Une semaine consacrée uniquement aux inscriptions sera mise en place au début de chaque semestre. N'oubliez pas que vous pouvez modifier vos choix d'EC au cours des 2 premières semaines des CM (article 40 du RCC de licence).
- L'inscription en ligne demanderait la mise en place d'un nouveau logiciel au niveau de l'université, ce qui ne relève pas de la compétence de l'UFR Droit.

### **Certifications en informatique et en langue : Au cours de la licence, chaque étudiant :**

- Passera un certificat informatique (C2i) consacrant des connaissances minimales en informatique après avoir suivi une formation de 20 heures. **Chaque étudiant peut déjà passer ce certificat en s'inscrivant avant le 16 mars pour la prochaine session sur le site du C2i : <http://www.u-cergy.fr/c2i/>**

**Les annales sont aussi disponibles sur ce site.**

- Passera un certificat de langue pour lequel il aura été préparé durant le TD de langue. Le TD de langue aura donc pour but d'atteindre un niveau de langue étrangère correct.

### **Salle informatique :**

- Une salle informatique avec une trentaine de postes va être ouverte. Cependant, celle-ci sera utilisée pour la préparation au C2i.

### **Chevauchement des cours :**

- Les emplois du temps doivent répondre à trois conditions : la disponibilité des salles, la disponibilité des professeurs et le non chevauchement des cours. Le semestre prochain, les cours commenceront sans doute à 8 heures pour avoir plus de créneaux horaires et les professeurs devront être davantage disponibles afin de limiter ces chevauchements.
- L'UFR s'engage à régler les problèmes actuels dès la rentrée prochaine. Néanmoins concernant les problèmes de chevauchement en L3 et M1, les tractations continuent. Certains professeurs ont pris l'engagement de régler ces problèmes d'ici une semaine. Pour le reste, un dialogue avec les responsables de l'UFR est en cours.

### **Réussite :**

- Des tuteurs sont disponibles aux bibliothèques des Cerclades et des Chênes. Ce sont des étudiants en master 1 ou master 2 qui sont là pour vous aider. N'hésitez pas à aller les voir !
- Des réunions entre étudiants des différents masters, des professeurs et les étudiants en licence 3 seront mises en place afin de permettre aux licences 3 de choisir leur master en ayant une idée claire du contenu des cours et des débouchés.
- Le plan réussite en licence a été mis en place cette année (groupe de TD à 20 personnes, professeurs référents...). **Donnez nous votre sentiment sur ce plan. Pensez-vous à des améliorations ?**

**DU :** le problème du DU est qu'il ne s'agit pas d'un diplôme national reconnu par les autres universités, et dont les matières ne sont pas évaluées par le ministère.

Mme la Doyenne a répondu sur ce point que l'existence de nombreux partenariats avec des universités étrangères est la preuve d'une certaine reconnaissance du DU, car les universités étrangères n'auraient pas accepté de nouer des partenariats si les matières enseignées n'étaient pas de qualité. Les étudiants ayant suivis le DU peuvent continuer leurs études dans une université étrangère partenaire.

De plus, les débouchés existent puisque beaucoup d'entreprises cherchent des étudiants ayant le profil DU.

Les élus REMED restent à votre disposition pour toute question, renseignement et proposition. Nous vous tiendrons au courant pendant le second semestre de l'avancement de nos revendications.

**Contactez nous : [ufrdroit.cergy@live.fr](mailto:ufrdroit.cergy@live.fr)**

**Bureau REMED : local 202 de la Tour**

**Groupe Facebook : « Rassemblement des élus REMED/INDEPENDANTS d'UFR  
Droit - Cergy-Pontoise »**